



Les Mâconnais ont été invités à visiter la nouvelle chaufferie urbaine des Bruyères lors de portes ouvertes en avril dernier

Le chauffage urbain s'étend au nord de la ville

L'installation d'une nouvelle chaufferie gaz permettra de mieux alimenter le nord de la ville. Cette nouvelle implantation se fera **sans augmentation de tarif pour les abonnés.**

Le 24 septembre dernier, le Conseil municipal a adopté un avenant au contrat de délégation de service public du chauffage urbain attribué à Engie Cofely Services en novembre 2015. Cet avenant permet la construction d'une nouvelle chaudière gaz au nord. Cette dernière va permettre d'alimenter le centre nautique et de le raccorder au chauffage urbain. Actuellement, le centre nautique est alimenté par deux chaudières qui vont donc être remplacées par cette nouvelle chaudière gaz. La construction de cette nouvelle installation facilitera également la création d'une boucle d'eau chaude sanitaire qui desservira les logements des abonnés de la zone nord en été. L'extension du réseau va aussi permettre de raccorder de nouveaux abonnés au chauffage urbain.

PAS DE HAUSSE DE TARIF POUR LES ABONNÉS

La construction de cette nouvelle chaufferie ainsi que son financement seront assurés par le délégataire, Engie Cofely Services, sans augmentation de tarif pour l'abonné (voir article ci-contre). Enfin, l'extension du programme de développement initial du réseau de chaleur sur le secteur nord au centre nautique va permettre d'exporter la chaleur jusqu'aux ateliers municipaux situés sur la commune de Sancé. Ces travaux, situés à hauteur du centre nautique, devraient débuter courant de l'été 2019. ◀

LE CHIFFRE

9 000

→ Nombre d'équivalents-logements (bâtiments à usage collectif et tertiaire) actuellement raccordés au chauffage urbain.



GÉRARD COLON,
ADJOINT EN CHARGE
DE L'URBANISME

« Moins 30 % sur la facture ! »

La construction de la chaufferie nord et les nouveaux services qui en découlent se feront sans augmentation tarifaire pour l'abonné. En effet, le surcoût engendré par cette extension du réseau de chaleur urbain est compensé par une hausse de la subvention de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), une baisse du prix de la chaleur de cogénération suite à une renégociation des tarifs et une nouvelle tarification du gaz. Au final, l'économie pour l'abonné est au rendez-vous avec une réduction en moyenne de 30 % sur sa facture de chauffage urbain de Mâcon, tel que cela avait été annoncé en 2015 lors de la signature du nouveau contrat. Par exemple, pour un logement type de Mâconhabitat, soit un T4, la note passera de 1006 € à 677 € ! »



Le saviez-vous ?

La chaleur produite par la chaufferie provient à plus de 55 % d'énergies renouvelables.

Un chauffage urbain plus écolo

Inaugurée le 13 avril dernier, la chaufferie urbaine des Bruyères est complètement opérationnelle pour le démarrage de la nouvelle saison de chauffe. Dotée des meilleurs outils technologiques, cette nouvelle chaufferie urbaine répond aux exigences en matière de développement durable en étant plus respectueuse de l'environnement. En effet, la chaufferie est équipée de deux chaudières à bois et complétée par deux chaudières secondaires au gaz naturel et une chaudière mixte gaz/fioul domestique en soutien. Une solution de cogénération est aussi incluse, autrement dit une production d'électricité et de chaleur via des moteurs gaz. Le bois qui sert de combustible principal est issu de forêts locales (Saône-et-Loire, Ain, Côte-d'Or et Jura). Mâcon Énergies Services utilise essentiellement des sous-produits de l'entretien des forêts et des haies, du bois de recyclage et du bois en fin de vie comme les palettes utilisées par les grandes surfaces.



Cela contribue ainsi au bon entretien de nos forêts. Enfin, le recours à la biomasse permet de réduire la production de gaz à effet de serre et évite l'émission de 26 000 tonnes de CO₂ par an en moyenne soit l'équivalent des émissions annuelles de CO₂ produites par les véhicules des 34 000 habitants de la ville de Mâcon. ◀